



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2015

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Carolle Picard	Siège #3
Madame	Danielle Morin	Siège #4
Madame	Shany Leblanc	Siège #5
Monsieur	Marcel Thériault	Siège #6

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

ABSENCE MOTIVÉE

Monsieur	Réal Payette	Siège #1
----------	--------------	----------

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur Gaétan Morin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 18 h 30.

Conformément à l'article 157 du *Code municipal*, les membres du conseil municipal de la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare ont tous reçu l'avis de convocation prévu par la Loi transmis par courriel par la directrice générale et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Ouverture et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Fin du contrat de coordination à la culture
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2015

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No: 291 – 2015

Suivant la proposition de: Marcel Thériault

Dûment appuyée par: Carolle Picard

Il est résolu:

QUE le conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. FIN DU CONTRAT DE COORDINATION À LA CULTURE

No: 292 – 2015

CONSIDÉRANT QU'un contrat a été signé en novembre 2015 entre la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare et la firme Plein la caboche stratégie-marketing pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016 pour la coordination et l'organisation des activités de la Fête Nationale, du Festival des Artisans et des spectacles à l'église;

CONSIDÉRANT l'article 2125 du Code civil, qui stipule (concernant la résiliation des contrats) qu'un client peut, unilatéralement, résilier le contrat, quoique la réalisation de l'ouvrage ou la prestation du service ait déjà été entreprise;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite résilier le contrat avec la firme Plein la caboche stratégie-marketing;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Shany Leblanc

Il est résolu:



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2015

DE METTRE FIN immédiatement au contrat 2015-2016 entre la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare et la firme Plein la caboche stratégie-marketing et ce sans verser aucune compensation à la firme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques citoyens posent des questions et le maire y répond.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No : 293 – 2015

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Carolle Picard

Il est résolu :

QUE la présente séance du conseil municipal de Ste Marcelline-de-Kildare soit levée à 19 h 20.

Monsieur Gaétan Morin
Maire

Chantal Duval
Directrice générale et
secrétaire-trésorière